

Rouen, le 23/01/2024

REÇU LE
29 JAN. 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR
DE CAUX
11 ROUTE DE DIEPPE
76730 BACQUEVILLE EN CAUX

Direction Territoriale de Seine Maritime

Dossier suivi par : Axel Agostini - aagostini@cma-normandie.fr

Nos références : AA/ND/03-24

Dossier suivi par Céline Gaillon

Objet : Procédure de modification simplifiée du PLU de Bacqueville-en-Caux

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 3 janvier dernier, vous avez informé la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bacqueville-en-Caux et nous vous en remercions.

Nous sommes heureux d'être associés à ce processus essentiel dans la vie d'une collectivité et des entreprises de son territoire. En effet, la prise en compte des besoins des artisans dans l'élaboration des documents d'urbanisme doit concourir à la préservation et au développement de leur activité et se doit également de faciliter l'installation de nouvelles entreprises.

Sur l'ajustement de l'OAP de la zone AU de la Croix-Mangea-Là visant à créer une maison de santé pluridisciplinaire, nous n'avons pas de remarque particulière.

Sur la mise en place d'un linéaire de protection commerciale, nous ne pouvons que souscrire à cette démarche qui va permettre de conserver des espaces dévolus à l'implantation et au développement des entreprises artisanales. Le périmètre défini au règlement graphique nous apparaît cohérent avec la réalité de l'implantation des activités et est de nature à maintenir la dynamique économique du cœur de ville. Par ailleurs, les dispositions prises au règlement écrit sur le maintien ou la possibilité de créer des accès autonomes au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux sont de nature à faciliter la mutabilité de ces espaces : cession et transmission de fonds pour les commerçants et accès au logement pour les habitants.

Sur la limitation de la hauteur des clôtures et des haies, nous n'avons pas de remarque particulière.

Nous avons donc le plaisir de vous informer que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie émet un avis favorable à votre projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bacqueville-en-Caux.